



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 février 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. BEKHTAOUI

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. François-André ALLAERT	Mme Sylviane FLAMENT
M. Jean ESMONIN	Mme Janine BESSIS	Mme Catherine HERVIEU
M. Gilbert MENUET	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Myriam BERNARD
M. Michel BACHELARD	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MARCHAND	M. François BRIOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Claude PINON	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Rémi DELATTE	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Jacques FOUILLOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE	Mme Nicole MOSSON
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard OBRIOT
M. Bernard RETY	M. Jean PERRIN	M. Paul ROIZOT
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	Mme Christine MASSU	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Paul HESSE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Françoise PETEL	M. Rémi DETANG
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. André GERVAIS	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-Pierre DUBOIS	Mme Christine DURNERIN	
M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI	

Membres absents :

M. Jacques DANIERE	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise MANSAT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Stéphan CLAUDET	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Guy GILLOT
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT
	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER
	M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC

Participation du Grand Dijon au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes, du 11 au 14 mars 2008 et demande de subvention au Conseil régional de Bourgogne

Fort des résultats engrangés les deux années précédentes, le Grand Dijon sera de nouveau présent au MIPIM de Cannes qui se déroulera du 11 au 14 mars prochains.

En partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne et la Semaad, le Grand Dijon entend promouvoir l'attractivité du territoire de l'agglomération dijonnaise et son dynamisme en matière de développement économique.

Pour ce faire, des responsables du Grand Dijon et des organismes associés seront présents pour accueillir les investisseurs ou entrepreneurs potentiels et auront à leur disposition des outils de communication.

Compte tenu des contacts noués les années précédentes, on peut de nouveau espérer de cette présence de nombreuses retombées pour l'agglomération dijonnaise et la région Bourgogne.

Le Grand Dijon prendra en charge l'ensemble des frais inhérents à cette manifestation (location de stand, prestations d'un standiste, frais de logistique, actions de communication...). Pour mémoire, le montant global des dépenses « logistique » effectuées au titre du salon 2007, s'est élevé à environ 91 000 € hors taxes.

Aussi, conformément aux accords passés avec la Région Bourgogne, un cofinancement sera sollicité de l'instance régionale.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de dire** que le Grand Dijon sera présent sur le Marché International des Professionnels de l'Immobilier qui se tiendra à Cannes, du 11 au 14 mars 2008 ;
- **de solliciter** la participation de la Région Bourgogne au coût global des dépenses engagées par la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, à hauteur de 20 000 €.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 FEV. 2008



Publié le **11 FEV. 2008**
Déposé en Préfecture le

